



# Soultz-les-Bains

VIE COMMUNALE 1995 - 2000

## Les membres du Conseil

### 1ER RANG :

Jean-Pierre HAMM, Roger EBERLING,  
Jean-Louis VELTEN

### 2E RANG :

Pierre MULLER, Gilles MONTEILLET,  
Michel OTT, Charles BILGER,  
Sandrine ZERR, Jean HUBER  
(Adjoint), Gérard MAEHREL,  
Matthieu MOSER (Adjoint)

### 3E RANG :

Guy SCHMITT (Maire),  
et Jean-Luc KLUGESHERZ  
(absents : Jean-Philippe KAUFFER  
et Charles MARCK)





## le mot du maire...

**Au terme de notre premier mandat, il m'appartient de retracer les actions menées par l'équipe du Conseil municipal présentant ainsi le travail des hommes et femme auxquels vous avez accordé votre confiance pour la conduite de la vie communale.**

**Notre action est résumée succinctement à travers ces photos illustrant les travaux réalisés, souvenirs pour l'équipe municipale, traces pour l'avenir et réalités sur le terrain.**

**La municipalité œuvre dans la limite des ressources financières de la commune pour promouvoir le développement harmonieux de notre village dans le souci de défendre l'intérêt général de notre collectivité et le bien être de nos citoyens.**

**Grâce à une gestion rigoureuse et malgré de multiples réalisations, la pression fiscale n'a pas augmenté et les taux d'imposition sont restés les mêmes qu'il y a six ans.**

**Avec l'appui du personnel communal, plus de vingt samedis de travail bénévole par an ont été consacrés par les conseillers municipaux à la réalisation d'aménagements autrement impossibles sans grever d'une façon importante notre budget.**

**Cette solidarité fait la force de notre équipe et témoigne des valeurs humaines développées pour assurer un cadre de vie de qualité que j'espère humain, fraternel et agréable.**

*Le Maire, Guy Schmitt*

### CI-DESSOUS

MM. Michel REICHERT,  
Eric DA FIES, Christian FARNER  
et Guillaume EHRISMANN



Mme Marie-Paule CHAUVET,  
Assistance Spécialisée des  
Ecoles Maternelles à l'école  
communale des Pins



### Classement de l'église

A la demande unanime des membres du Conseil Municipal, le Préfet de la Région Alsace a, par arrêté du 10 avril 1996, inscrit à l'inventaire des monuments historiques la totalité du bâtiment de l'église St-Maurice. Le classement garantit la préservation de l'édifice et permet également de bénéficier de subventions conséquentes pour les travaux de restauration. Ce classement a permis d'instaurer un périmètre de protection à l'intérieur duquel toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment nécessite l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Depuis, la commune a aussi obtenu le classement par les Monuments Historiques du tableau de Daniche, intitulé "La Crucifixion" et qui se trouve à la tribune de l'église.

### Clocher de l'église

Les travaux de réfection du clocher ont été effectués début 1998 par l'entreprise MANSCHING pour près de 450.000,- Francs. Grâce au classement de l'édifice, la moitié du coût des travaux a été prise en charge par l'Etat, la Région et le Département. Depuis la mise en conformité électrique du bâtiment a été réalisée et financée selon le même principe.

## Restauration de l'orgue Silbermann

La restauration de l'orgue Silbermann a été demandée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le dossier est actuellement instruit par l'expert Christian LUTZ. Une précédente évaluation chiffre le coût de restauration à environ deux millions de Francs dont la charge sera répartie entre l'Etat, la Région, le Département et la Commune. Plus de 250.000,- F ont été récoltés par des dons spontanés et anonymes. D'autres dons déposés lors de cérémonies religieuses (mariages, décès) alimentent également ce compte géré par le Trésor Public.

## Concerts et animations

Différentes manifestations d'ordre culturel sont organisées sous l'égide de la commune, à savoir les concerts spirituels à l'église, les conférences-débats et le cinéma par la bibliothèque, sans oublier le traditionnel défilé et bal du 14-Juillet.

## Des associations vivantes

La commune apporte son soutien aux activités des associations par des subventions et des contributions matérielles pour leurs manifestations.

## Le conseil municipal des jeunes

Le renouvellement du CMJ s'est fait à la fin de l'année 1999. En donnant la parole aux jeunes, en les associant, en les responsabilisant, en leur transmettant les valeurs citoyennes, nous les sensibilisons à leurs droits mais également à leurs devoirs.



## Travaux en milieu rural

Lors de la dernière adjudication en 1997, le loyer de la chasse a plus que doublé grâce à une mise en concurrence par la Commune des candidats à la location. Les 43.000 Francs de loyer annuel sont investis chaque année dans l'entretien (fauchage) ou l'aménagement de chemins ruraux (chemin béton rue de la Croix).

## Travaux à l'école

Au mois d'avril 2000, l'école primaire a été dotée par la commune de six nouveaux ordinateurs afin d'initier nos enfants à l'informatique et à Internet. Ces nouvelles techniques de communication font aujourd'hui partie intégrante des programmes de l'Education Nationale mais aussi de la vie de tous les jours. Afin de permettre aux enseignants et aux écoliers d'évoluer dans un cadre fonctionnel et agréable, la commune a également remplacé les fenêtres et la chaudière. En outre, elle a réalisé divers travaux d'entretien (grillage, peinture, bancs...)



## Eau et assainissement

A notre demande, le SDEA a procédé à des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable dans la rue des Sœurs et rue du Château d'eau pour un montant de 400.000 F pour garantir une alimentation en eau potable de qualité pour les usagers et pour assurer un meilleur débit dans le cadre de la prévention des incendies. Le Syndicat intercommunal de Molsheim Mutzig et Environs a également procédé à des travaux de rénovation ou de remplacement des conduites d'assainissement dans la rue de Saverne, rue de Molsheim, rue des Vergers, et rue de la Chapelle.

## Chantiers bénévoles...



Pour son premier chantier, au printemps 1996, le Conseil Municipal a consacré dix samedis de travail à la réalisation de la fontaine du Felsebrunne au centre du village.



La réhabilitation du site du Kaltebrunne a été assurée par des membres du Conseil Municipal sous la conduite du Maire Guy SCHMITT. Ce chantier de travail bénévole, réalisé avec l'aide des ouvriers communaux, a occupé les conseillers pendant plus de quarante samedis et jours fériés.



D'autres chantiers ont encore été réalisés par l'équipe des Conseillers : aménagement des espaces verts derrière l'église, débroussaillage des chemins ruraux, restauration du Holtzbrunne, pose de bancs de repos dans le village, aménagement des rues du Château d'Eau et du Fellacker, création de l'espace floral du Bachtor, et pavage de la rue de la Synagogue.

## ...des conseillers municipaux

## Coudriers

Lors de son élection, le Conseil Municipal a immédiatement souhaité régler le problème de la décharge municipale, officiellement fermée depuis plusieurs années mais qui continuait à recevoir illégalement des gravats. La vente du terrain jouxtant la décharge au cabinet Scharf Immobilier a permis de financer la création de l'aire de jeux et d'un parking, la réhabilitation de la décharge ainsi que l'aménagement de la voirie qui dessert actuellement un ensemble résidentiel de trois immeubles et plusieurs maisons d'habitation.

## Aire de jeux

Dans le cadre de l'aménagement général de ce secteur, une aire de jeux a vu le jour derrière l'école en 1998 pour un coût de 800.000,- Frs TTC. Cet espace de jeux pour les 3 à 12 ans sert aux enfants de l'école, mais est aussi ouvert à tout public en dehors des horaires et périodes scolaires.



## La RD 422 dans la traversée

Le Conseil Municipal a inscrit au budget primitif 2000 la réalisation de la première tranche d'aménagement de la RD 422, à savoir de l'entrée sud (en venant de Molsheim) jusqu'à l'ancien terrain de basket. La première étape a été l'acquisition de l'ancien dépôt S.N.C.F. à l'entrée du village, ainsi que les 27 ares d'assiette. L'effort financier sera réparti sur plusieurs exercices budgétaires.



### Tempête du 26 décembre 1999

La tempête du 26 décembre 1999 n'a pas épargné notre commune et nous a frappé comme d'autres sur le territoire national. Le coût des dégâts s'élève pour la commune à 50.000 F pour ses bâtiments et à 150.000 F pour les équipements publics. Il y a lieu de réitérer nos remerciements aux membres du corps local des Sapeurs Pompiers qui n'ont pas ménagé leur peine et sont intervenus spontanément tant pour la protection des biens communaux que privés.

### Urbanisation : Programme d'Aménagement d'Ensemble

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble est un outil de gestion de l'extension urbaine qui permet de ménager les deniers communaux puisque l'intégralité des frais générés par la viabilisation sont à la charge des constructeurs. Cette formule a permis en cinq années de favoriser la viabilisation de 26 lots sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.



### Conformité électrique

L'ensemble des bâtiments publics, en particulier l'école, a fait l'objet d'une vérification et d'une mise en conformité électrique. Le coût de ces travaux s'élève à près de 150.000,- F.

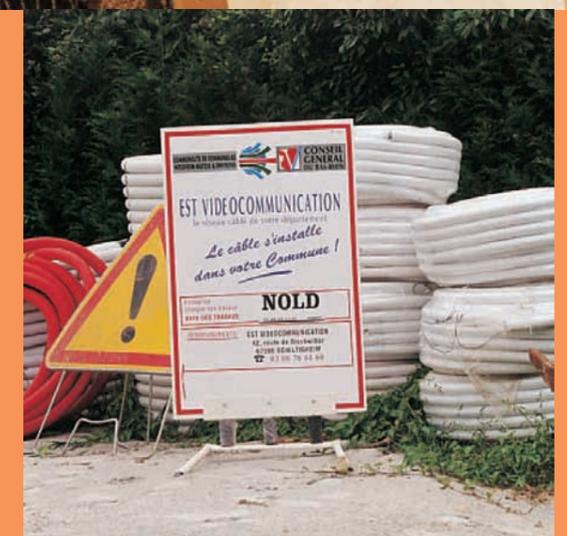
### Eclairage public

Pendant ce mandat, la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public ont été réalisées dans la rue des Prés, rue des Sœurs, rue du Presbytère et la rue de l'église afin de garantir un éclairage de qualité pour la sécurité des riverains.



### Enfouissement des réseaux aériens

En coordination avec les autres concessionnaires de réseaux, la Commune participe financièrement à la mise en souterrain du réseau électrique et d'éclairage ainsi que des réseaux téléphoniques lorsque c'est possible.



### Réseau câblé

La mise en œuvre du câble a été entreprise par la Société Est Vidéo Communication. Ces travaux sont intégralement pris en charge par la Communauté de Communes. Cette nouvelle infrastructure, outre un panel de chaînes télévisées ou canaux radios proposera également l'accès à Internet.

## Nouveau terrain de basket

L'ancien terrain de basket a été cédé à l'entreprise de foie gras Doriath pour la somme de 1.058.150,- Frs HT. La commune a procédé à l'aménagement d'un plateau d'évolution (football et basket) derrière le hall des sports assidûment pratiqué par les jeunes du village.

Un nouveau revêtement des sols a aussi été posé dans le hall des sports pour répondre aux nouvelles normes de sécurité.



## Ateliers municipaux

Afin de favoriser le développement de la zone sport et loisirs ainsi que la construction des ateliers municipaux, la commune a entrepris et réalisé l'extension de l'aire sports et loisirs par l'acquisition de plus de 50 ares au prix total de 35.000 F dans le secteur du hall des sports.

La construction d'ateliers municipaux est prévue dès cet automne 2000.

Cette infrastructure permettra de regrouper sous un même toit les matériaux entreposés jusqu'à présent chez des particuliers ainsi que le matériel de la commune, notamment le nouveau tracteur acquis en l'an 2000, la tondeuse, la bétonnière...



## Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Par délibération du 5 novembre 1999, la Commune de Soultz-les-Bains a confié la gestion de la colline du Jesselsberg au Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'entretien et la préservation de ce milieu naturel sensible pour une durée de 99 années. En effet, ce site exceptionnel abrite une faune et une flore remarquables qui méritent d'être protégées.

La convention a été signée devant notaire avec Théo TRAUTMANN (Alsace Nature et Conservatoire des Sites Alsaciens).

## Fleurissement

Le jury d'arrondissement a décerné à la commune un diplôme d'honneur pour le fleurissement de la mairie et de ses abords pendant l'été 1999. Le même jury a également récompensé Mr et Mme Raymond HAHN pour le fleurissement du restaurant "La Couronne d'Or".

Rappelons que la famille Pierre EBERLING avait quant à elle reçu un prix en 1998 et la famille Michel MEYER en 1997.

Chaque année, la commune décerne également de nombreux prix pour inciter les Soutzois à fleurir leurs habitations.

## Décoration de Noël

La commune a fait beaucoup d'efforts pour mettre chaque année le village aux couleurs de Noël : un sapin est placé au centre du village à côté du Felsebrunne et des guirlandes électriques viennent décorer les façades pour animer les rues. On peut noter que les particuliers sont de plus en plus nombreux à participer à cette campagne de décoration festive.





## ***Mairie de Sultz-les-Bains***

1, rue de Molsheim  
67120 SOULTZ-LES-BAINS  
Tél. 03 88 38 10 24  
Fax 03 88 38 06 87  
e-mail : [mairie.sultz-les-bains@wanadoo.fr](mailto:mairie.sultz-les-bains@wanadoo.fr)